



## la mère de nos trois enfants, part à 800km

Par **jc07**, le **13/06/2022** à **22:45**

Bonjour, je suis séparé et non divorcé, avec ma femme.

Nous avons convenu depuis 2.5 ans d'une garde alternée pour nos trois enfants.

Elle vient de décider de partir à 800 km, et à amené nos trois enfants...

A t'elle le droit de me séparer ainsi de mes enfants?

De plus, je n'ai aucun moyen de savoir où ils habitent et ne peux les appeler directement sans passer par la maman.

Nous n'avons pas encore de jugement du JAF

Je vous remercie

Par **youris**, le **14/06/2022** à **09:35**

bonjour,

séparé sans être divorcé, c'est toujours une mauvaise solution.

vous avez l'autorité parentale conjointe, votre épouse n' a pas le droit de les emmener sans votre accord, comme vous ignorez où ils habitent, je vous conseille de contacter la police ou la gendarmerie.

il faut envisager de saisir le JAF pour déterminer la garde de vos enfants.

salutations